

Paris le 23 avril 2009

Arrêté du 14 avril 2009 fixant au titre de l'année 2009 la répartition académique des postes à pourvoir aux concours externes et aux concours externes spéciaux de recrutement de professeurs des écoles

ACADÉMIES	POSTES mis aux concours externes	POSTES mis aux concours externes spéciaux
AIX-MARSEILLE	198	
AMIENS	258	
BESANÇON	109	
BORDEAUX	259	6
CAEN	122	
CLERMONT-FERRAND	107	
CORSE	10	13
CRÉTEIL	777	
DIJON	199	
GRENOBLE	232	
GUADELOUPE	70	2
GUYANE	68	2
LILLE	507	
LIMOGES	59	
LYON	309	
MARTINIQUE	55	4
MONTPELLIER	174	28

ANDORRE	2	
NANCY-METZ	238	1
NANTES	272	1
NICE	164	2
ORLÉANS-TOURS	246	
PARIS	158	
POITIERS	150	
REIMS	163	
RENNES	152	15
LA RÉUNION	81	2
ROUEN	207	
STRASBOURG	188	49
TOULOUSE	196	8
VERSAILLES	846	
SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON	1	